

Agrivoltaïsme – BRIEY

Il s'agit d'un projet privé porté par des agriculteurs locaux visant à créer une exploitation d'élevage ovin et dans ce cadre, à couvrir un espace qui pourrait atteindre les 30 ha de panneaux photovoltaïques démontables.

Une étude de faisabilité, réalisée par la société STAATKRAFT, est en phase de finalisation et les services de la communauté de communes sont d'ores et déjà associés.

Agrivoltaïsme

ZC

Photovoltaïques
sur toitures et
ombrières parking

ZE

Projet photovoltaïque sur toiture et ombrière sur l'existant :

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, tout parking d'une superficie de 1500 à 10 000 m² doit être équipé d'une ombrière photovoltaïque sur au moins 50 % de leur superficie, pour le 1^{er} janvier 2028, et au 1^{er} juillet 2026 si la superficie est supérieure à 10000m².

Il est aussi intéressant de regarder l'ensemble des bâtiments existants qui pourraient recevoir du photovoltaïque sur toiture. Le potentiel est sur un ensemble parcellaire de 75ha, qui permet d'accueillir du photovoltaïque sans consommer d'espace foncier.

